



Pour une laïcité ouverte au phénomène religieux

Mémoire du Centre justice et foi
présenté à la Commission de l'éducation

Consultation sur la place de la religion à l'école

8 septembre 1999

Nous voulons tout d'abord souligner l'excellente contribution réalisée par le Groupe de travail sur la place de la religion à l'école. *Laïcité et religions*¹ représente un remarquable effort de clarification des enjeux soulevés par le rapport à la religion que l'État et l'école entretiennent, au Québec. Il expose bien les choix et les possibilités auxquels l'État se trouve confronté. Ce document s'est avéré être, pour nous et pour de nombreuses autres personnes, un outil précieux pour débattre ensemble de ce que nous souhaitons quant à l'avenir de notre société. Nous remercions enfin la Commission parlementaire de nous donner l'occasion d'exprimer notre position sur la question et de contribuer ainsi à la réflexion collective en cours.

Dans ce mémoire, nous précisons d'abord les principes qui sous-tendent notre appui à une laïcité ouverte à l'école, nous abordons ensuite l'enseignement du fait religieux dans un contexte déconfessionnalisé et le rôle de l'animation pastorale. Enfin, nous traçons quelques pistes pour une transition avant d'énumérer nos recommandations.

Introduction

En 1992, Julien Harvey écrivait dans les pages de *Relations*²: « Je suis de ceux qui croient qu'il est normal de changer lentement dans un domaine comme celui de la confessionnalité scolaire [...] Mais, à mon avis, nous sommes arrivés à un moment de notre histoire où nous pouvons et, jusqu'à un certain point, nous devons changer. » Sept années se sont écoulées depuis! Et la situation de la confessionnalité scolaire a très peu progressé, même si nous avons maintenant des commissions scolaires linguistiques. Il est urgent que nous arrivions à définir ensemble un nouveau rapport de la religion dans le monde scolaire.

Cette urgence s'explique par des changements vécus dans la société québécoise au cours des dernières décennies. La composition religieuse du Québec s'est beaucoup modifiée. D'une part, par l'immigration de gens appartenant à d'autres confessions religieuses que celles présentes sur le territoire jusqu'à maintenant. Mais surtout parce que la population traditionnelle a beaucoup évolué dans ses appartenances religieuses entraînant la présence plus importante des religions orientales, l'émergence de nouvelles religions et une augmentation significative de l'incroyance. À l'intérieur même du catholicisme, le rapport à la religion a aussi profondément changé. La religion catholique n'est plus un facteur unificateur de la population québécoise, même pour le groupe majoritaire canadien-français. L'identité québécoise est en mutation et nous en sommes à redéfinir les éléments rassembleurs de cette appartenance.

Malgré la présence, jusqu'à maintenant, d'écoles confessionnelles et d'un enseignement religieux confessionnel, on constate que la formation religieuse des jeunes Québécois est déficiente. Un document de l'Assemblée des évêques

du Québec le confirme: « Nous avons peut-être trop tenu pour acquis qu'au Québec, la première annonce de l'Évangile était un fait assuré pour tous ... Une demande soutenue pour l'enseignement moral et religieux catholique dans les écoles publiques, et un appui incontestable en faveur de l'école confessionnelle ont vite fait de nous rassurer ... On sait en tout cas que la fréquentation de l'enseignement moral et religieux tend à être réduite dans la durée et que le décrochage est de plus en plus précoce et augmente en importance. Dans ce contexte, la statistique indiquant la proportion relative des enfants qui optent pour l'enseignement moral et religieux dans le secteur catholique risque d'être un trompe-l'oeil³ ». Les jeunes sont de moins en moins capables de comprendre les références à l'univers religieux présentes dans leur propre culture et dans de nombreuses situations du monde.

La jeunesse québécoise doit être préparée à participer pleinement à une société de plus en plus façonnée par la diversité. Elle doit être capable de contribuer à son évolution dans le respect des apports multiples et dans la recherche d'un bien commun qui en assure la cohésion. Elle doit aussi comprendre et accepter le vécu religieux très diversifié de la population québécoise. C'est pourquoi nous croyons urgent que l'école soit, d'une part, un lieu où le principe d'égalité prime sur les privilèges des droits acquis et qu'elle offre, d'autre part, une formation religieuse générale beaucoup plus solide.

I. Réaffirmation de notre position sur la laïcité ouverte

Le Centre justice et foi appuie une réforme du système scolaire dans le sens d'une laïcité ouverte⁴. Par cela, nous entendons non seulement l'abolition des structures confessionnelles, mais aussi l'introduction d'un programme universel d'enseignement non confessionnel du phénomène religieux. Cette position s'appuie sur cinq principes: 1) une vision de société axée sur la recherche du bien commun, 2) l'école comme lieu de transmission des valeurs, 3) l'éducation comme formation intégrale de la personne, 4) la vitalité de la religion comme dimension de la vie humaine, 5) l'importance de la liberté de conscience.

Une vision de la société axée sur la recherche du bien commun. L'avenir du Québec dépend de notre capacité de construire ensemble une société basée sur les principes d'égalité, de justice et de solidarité. La recherche des conditions nécessaires d'un vivre ensemble harmonieux où chaque Québécoise et chaque Québécois puisse, avec dignité, trouver sa place est au coeur du travail du Centre justice et foi. C'est d'ailleurs au nom de la solidarité avec les démunis, les exclus et les marginalisés que nous poursuivons notre travail de promotion de la justice. C'est aussi au nom de notre engagement pour l'avenir d'une société francophone en Amérique que nous nous engageons dans les questions d'ordre culturel et national. Si la première option nous a faits nous pencher sur des questions d'immigration et d'accueil, la deuxième nous a poussés à réfléchir à la

nécessité de développer une culture publique commune capable de rejoindre tous ceux et celles qui composent la société québécoise.

En arrière-fond de notre parti pris pour la laïcité ouverte, nous retrouvons donc non seulement une vision de société axée sur le bien commun, mais aussi un rêve: celui de pouvoir voir l'ensemble des enfants du Québec se côtoyer dans les mêmes écoles et faire leurs classes ensemble.

Comme nous l'avons affirmé dans notre mémoire aux États généraux sur l'éducation: « Après les expériences moins heureuses de multiculturalisme scolaire, et après le retour à des écoles monoculturelles trop isolées, nous croyons que l'école québécoise, si elle doit contribuer à la formation d'une société démocratique, libre et pluraliste, doit centrer la formation de son personnel et ses programmes sur la découverte progressive de la culture publique commune, sur la formation de citoyens et de citoyennes égaux, différents, mais se comprenant assez bien pour vivre ensemble, en comptant plus sur la solidarité que sur la tolérance mutuelle. » Les privilèges accordés aux catholiques et aux protestants dans notre système actuel contredisent le projet de doter le Québec d'une culture publique commune. C'est aussi au nom de la culture publique commune que nous nous opposons à toute proposition qui chercherait à institutionnaliser, de nouveau, les distances qui pourraient surgir de notre diversité religieuse.

Dans le débat qui entoure le Rapport Proulx, plusieurs voix, notamment chez les catholiques, se sont levées en faveur d'une solution communautarienne. Or, d'une part, une telle proposition nous semble partager les faiblesses du multiculturalisme que nous avons souvent dénoncé comme contraire au bien commun de la société québécoise et cela à un moment où nous avons la tâche de renforcer les dynamiques sociales d'intégration et de cohésion. De plus, une telle proposition nous semble injuste parce que difficilement réalisable sur le plan pratique. Les écoles à qui il reviendrait de réaliser cette formule sont précisément les écoles des grands centres urbains à qui incombe déjà la tâche de l'intégration culturelle. En région, les membres des groupes religieux minoritaires, à raison de leur petit nombre, ne pourraient pas espérer exercer un véritable choix. Non seulement cela présente des risques de non-respect des droits fondamentaux et de renforcement des positions inégales des différentes confessions, mais il y a un danger réel de nuire aux efforts de régionalisation de l'immigration.

En même temps, nous ne souhaitons ni tout réduire au plus petit dénominateur commun ni adopter un modèle de laïcité fermée, modelée sur l'expérience française ou américaine. Par la laïcité ouverte, nous proposons plutôt le défi de créer ensemble un nouveau modèle qui est à la fois respectueux de la liberté de conscience et de la diversité religieuse, tout en abordant le religieux comme une expérience primordiale de la vie humaine sur laquelle il faut que chacun et

chacune acquière une culture. Un tel modèle correspond à l'évolution religieuse de la société québécoise, notamment en ce qui concerne l'autonomie du profane par rapport au sacré, la distanciation par rapport à la pratique religieuse traditionnelle et des interrogations nouvelles sur le transcendant⁵.

L'école, un lieu de la transmission de valeurs. L'école est un lieu privilégié où une société forme sa prochaine génération, comme personne humaine et comme citoyen, comme futur parent et futur travailleur. Pour cette raison, elle est nécessairement un lieu de transmission des valeurs.

Dans une société pluraliste, cela crée, il est vrai, une situation délicate où il faut chercher un équilibre entre les valeurs communes de la société, les valeurs familiales et les valeurs personnelles des enseignants et des jeunes, surtout au secondaire. Pour maintenir cet équilibre, il faut de la souplesse et de l'intelligence et, à certains moments, des accommodements et des compromis. Convaincus qu'un tel équilibre demeure possible au sein de l'école québécoise, nous ne souhaitons pas que l'on y renonce, à cause d'une vision trop étroite de la nécessaire neutralité que doit manifester un État démocratique moderne à l'égard de la religion. Nous croyons la société québécoise, le système scolaire, les familles, les enseignants et les jeunes capables de relever ce défi.

Les valeurs que nous souhaitons voir prendre une place privilégiée au sein des écoles québécoises reflètent notre engagement démocratique pour une société juste et solidaire. Parmi ces valeurs: la reconnaissance de la dignité et du potentiel de chaque être humain, l'affirmation de l'égalité fondamentale de chacun et chacune, le respect de la diversité dans un esprit de culture publique commune, la résolution des conflits par la délibération et les moyens pacifiques, l'épanouissement de soi par le développement culturel et intellectuel, la participation active de chaque membre de la société à sa construction, la valorisation du dépassement de soi et du service public, la générosité et le don dans les relations avec autrui, la solidarité avec les personnes vulnérables et démunies. Nous souhaitons voir ces valeurs imprégner l'ensemble de la vie de l'école, non seulement par le biais du contenu des cours, mais aussi par la qualité du milieu, les relations pédagogiques et interpersonnelles que l'on y trouve.

L'éducation, la formation intégrale de la personne humaine. Notre enracinement dans la tradition catholique nous rend sensibles à l'éducation comme pratique de formation intégrale de la personne dont l'enjeu premier est d'initier à la vie⁶, à travers l'enseignement et l'apprentissage. Le but fondamental de l'éducation n'est pas de produire un meilleur savant ou un meilleur travailleur ou même un meilleur citoyen, aussi valables que puisse être de tels objectifs, mais d'accompagner une personne humaine dans son développement et sa maturation afin que celle-ci prenne sa place dans le monde et la société.

Au-delà de l'habilitation technique ou l'acquisition des connaissances, toute activité véritablement pédagogique, qu'il s'agisse des mathématiques, du français ou de l'enseignement culturel des religions, propose du sens et initie à la recherche du sens. Dès le primaire, l'élève est un sujet réfléchissant qui pose des questions de sens et qui tente de donner des réponses. Dès la petite enfance, il a besoin que les adultes qui l'entourent l'aident à préciser ce questionnement, à encadrer ces efforts de réponse, à se familiariser avec les systèmes de sens, à confronter ses propres réponses à celles des autres.

Le Rapport Proulx prend ses distances à l'égard du développement spirituel de l'enfant, notamment en ce qui concerne la contribution que peut y apporter l'enseignement culturel des religions. Si par *spirituel*, nous entendons ce qui appartient à un ordre des choses ou d'idées religieuses, nous comprenons alors ces réticences, d'autant plus que certains confondent la proposition de sens avec son imposition par l'enseignant ou l'établissement scolaire. Mais le sens premier de *spirituel* fait référence à ce qui appartient à l'esprit. Or, il nous semble qu'aucun projet éducatif ne peut évacuer le développement spirituel sans réduire l'objet de l'enseignement à une matière morte. Notre proposition d'une laïcité ouverte cherche d'ailleurs à préserver la valeur qu'accorde l'éducation québécoise à la quête du sens. Nous croyons que l'enseignement culturel des religions doit contribuer à cette quête.

La vitalité de la religion dans la vie humaine. La religion fait partie de la richesse humaine. Pour la grande majorité de l'humanité, la religion est un lieu privilégié non seulement pour établir des valeurs, mais pour aussi construire une relation à soi, aux autres, au monde et au transcendant. Au-delà de la réflexion morale, la croyance, comme l'incroyance, permet de répondre aux questions ultimes de sens. Si dans la modernité, la religion engage de plus en plus l'individu en tant qu'individu, elle a néanmoins une dimension collective, ce qui fait de la religion un phénomène social et culturel, en plus d'une attitude personnelle et psychologique.

La démocratie moderne préconise la séparation de l'Église et de l'État et nous sommes bien d'accord. Cependant, cette séparation n'abolit pas le droit de cité des religions dans une société démocratique et pluraliste. Les religions demeurent présentes dans la vie publique d'une société laïque par les convictions qu'elles inspirent chez les uns et les autres. Ces convictions ont d'ailleurs des conséquences importantes pour la participation politique et sociale des citoyens. La religion est aussi présente par le biais des institutions, organisations et réseaux que créent les croyants et qui, au même titre que d'autres mouvements sociaux, appartiennent à la société civile et ont un impact sur la société. Il nous semble donc simpliste d'aborder la religion simplement comme un phénomène de la vie privée. En autant que la religion permet aux membres d'une société d'accéder aux questions fondamentales de la vie humaine, de se doter de

convictions et d'agir individuellement et de concert avec d'autres sur la base de ces convictions, elle constitue un bien pour la société.

L'importance de la liberté de conscience. C'est d'abord comme croyants que nous insistons sur l'importance de la liberté de conscience. Devant des questions ultimes, personne ne peut se substituer à autrui. Il revient à chacun et à chacune de chercher la vérité, seul et avec d'autres, et de la faire sienne, de se l'approprier et de fonder sa vie sur elle. Étant donné les positions adoptées par certains catholiques, nous tenons à souligner que, par cette affirmation, nous nous situons pleinement dans la tradition catholique à laquelle nous appartenons⁷.

De même, nous soutenons que l'émergence de la liberté de conscience comme valeur fondamentale de la vie démocratique est un bien positif dont la société québécoise ne saurait se passer. Pour cela, nous croyons que l'État doit jouer un rôle positif à l'égard de ce droit, non seulement en le protégeant, mais en le favorisant par une promotion active. Au niveau scolaire, cela implique une approche qui éduque à la tolérance, mais surtout, au respect du vécu religieux et à la reconnaissance mutuelle de l'expérience de foi et d'incroyance des uns et des autres, et à la solidarité dans une société pluraliste. Le développement de telles attitudes devrait constituer un objectif important d'une laïcité ouverte dans le domaine scolaire.

Le respect de la liberté de conscience et de la religion exige le respect du droit des parents à transmettre à leurs enfants leurs valeurs, leur foi ou leur incroyance, selon le cas. De même, le droit international reconnaît le droit des parents à choisir l'éducation de leurs enfants. Cependant, cette reconnaissance de l'autorité parentale ne crée pas pour l'État une obligation de fournir ou de financer l'enseignement confessionnel. Par contre, l'État a une obligation formelle de veiller à ce que ces droits soit respectés non seulement pour les parents membres d'un groupe religieux majoritaire, mais aussi pour l'ensemble des parents, quel que soit leur poids démographique ou leur force politique.

II. L'enseignement du fait religieux dans un contexte non confessionnel

Dans le but de transmettre une culture commune en matière de religion, le Rapport Proulx a recommandé de remplacer les programmes actuels d'enseignement religieux confessionnel par un enseignement culturel des religions qui soit obligatoire pour tous, élaboré et mis en oeuvres conformément aux orientations et encadrements proposés par la Commission des programmes d'études du ministère de l'Éducation et aux dispositions pertinentes de la Loi sur l'instruction publique. De plus, il recommande que le ministère de l'Éducation accorde les ressources financières nécessaires au perfectionnement des enseignants et enseignantes. Enfin, il développe, en annexe, les principes qui pourraient guider un tel programme d'enseignement culturel des religions. Quant

à nous, nous croyons que l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme d'enseignement non confessionnel des religions sont essentielles à la déconfessionnalisation du système scolaire et constituent un des éléments de base sur lequel fonder une laïcité ouverte. Si nous tenons à faire quelques remarques critiques sur la formulation des principes directeurs du programme mis de l'avant par le Rapport, il faut d'abord souligner notre accord de fond avec son orientation générale.

Le Rapport Proulx a préféré l'expression « l'enseignement culturel des religions ». Cette terminologie nous pose problème. D'abord, parce que nous craignons qu'elle ne favorise une approche passéiste qui parle de la religion au passé et non comme d'une activité actuelle de recherche de sens (qui inclut aussi l'incroyance). On risque ainsi de consacrer une opposition entre modernité et foi. De plus, une telle expression suscite des malentendus. Comme la culture québécoise fut depuis ses débuts dominée par le catholicisme, cette terminologie pourrait laisser croire que le nouveau programme peut se limiter à une approche patrimoniale du seul catholicisme. Enfin, ces termes risquent d'engendrer une approche réductrice qui ne distingue pas suffisamment le culturel et le religieux comme domaines distincts de l'expérience humaine. Cela nous semble d'autant plus important que la plupart des grandes religions traversent plusieurs aires culturelles. Pensons à l'Islam, qui a ses racines dans le monde arabe, où la majorité de la population continue à suivre cette foi, mais dont le plus grand nombre d'adhérents vivent en Asie du Sud et en Indonésie.

Pour ces raisons, et sans remettre en question un programme qui aborde sa matière à partir d'une approche basée sur les sciences sociales et humaines, nous continuons de préférer l'expression *l'enseignement non confessionnel du phénomène religieux*. Dans un contexte de déconfessionnalisation, le négatif de cette terminologie a d'ailleurs l'avantage de rappeler la rupture avec la situation actuelle, en explicitant à la fois le fait que le nouveau programme ne visera aucun objectif apparenté à la préparation d'un acte de foi et qu'il n'est soumis à aucun droit de regard de la part des autorités religieuses (ce qui n'empêche pas la consultation des différentes confessions dans la préparation du programme).

Pour le Centre justice et foi, l'enseignement non confessionnel du phénomène religieux se construit à partir de quatre axes: 1) le sens de la vie, 2) le patrimoine religieux québécois et occidental, 3) l'introduction aux grandes traditions religieuses, 4) le développement de l'esprit critique en matière religieuse. Nous voulons ici apporter quelques précisions sur ces axes.

Le sens de la vie. Nos remarques préliminaires sur l'école comme lieu de transmission des valeurs et l'éducation comme formation intégrale de la personne humaine mettent en évidence notre préoccupation pour la quête du sens dans l'ensemble de la vie scolaire. Est-ce que le souci de sauvegarder la neutralité de l'État qui a amené les auteurs du Rapport à minimiser la réflexion

sur le sens de la vie, dans leurs recommandations? Nous n'en savons rien, mais nous devons constater que cela a affaibli leur proposition. L'enseignement moral et l'enseignement non confessionnel du phénomène religieux sont des moments privilégiés dans l'horaire scolaire pour initier les élèves aux questions de sens. Parmi les questions qu'il faut aborder: le sens d'émerveillement, la découverte de la symbolique, la place de l'amour, la valeur de la franchise, les exigences de l'intégrité, le désir de croissance, le mystère de la vie et de la mort, l'ouverture sur la transcendance.

À travers l'histoire, et encore aujourd'hui, la religion est un lieu privilégié où les êtres humains abordent le sens de la vie, non seulement pour poser la question du sens, mais pour partager ce questionnement, le systématiser, le ritualiser, le transmettre aux générations futures. D'une part, un des objectifs de l'enseignement non confessionnel du phénomène religieux est d'initier l'élève à ce rôle de la religion dans cette quête du sens, tant individuelle que collective. D'autre part, l'apprentissage du comment, par l'expérience religieuse, l'humanité crée du sens devra inciter l'élève à aborder lui-même, en toute liberté, les questions du sens. Si elle dépasse la réification du phénomène religieux, la confrontation aux diverses propositions du sens au coeur de l'expérience religieuse contribuera d'elle-même au développement intellectuel et spirituel, et cela sans viser un résultat uniforme pour tous et, surtout, sans imposer une réponse préconisée par l'État, l'école ou l'enseignant. De cela découle l'importance d'aborder l'enseignement du phénomène religieux sous l'angle non des connaissances à produire, mais sous celui d'une exploration à mener, où des connaissances sont des outils indispensables rendus disponibles aux élèves.

Nous reconnaissons que la religion n'est d'ailleurs pas la seule voie qui ouvre à cette réflexion constitutive de l'être humain. La philosophie, la littérature et les arts en sont également des lieux privilégiés. Pour cette raison, nous insistons sur le fait que l'élaboration du programme de l'enseignement non confessionnel du phénomène religieux devrait faire appel aux sciences humaines. Pour la philosophie, il existe d'ailleurs des recherches pertinentes sur son intégration dans le curriculum du primaire et du secondaire.

Le patrimoine religieux du Québec et de l'Occident. L'importance de l'enseignement du patrimoine religieux québécois et occidental se perçoit facilement. Il s'agit sans doute de l'aspect de la proposition du Groupe de travail qui a cueilli la plus grande faveur populaire. Si, pour nous, il s'agit d'une dimension incontournable du programme à construire, nous voulons tout de même souligner quelques préoccupations notamment par rapport au troisième principe directeur du programme. Par son insistance sur la tradition chrétienne, il risque de faire du christianisme le seul vecteur par lequel se traduise la préoccupation pour l'enseignement du patrimoine religieux. Nous proposons que

ce principe directeur soit redéfini pour accorder une place importante aux traditions juive, chrétiennes (au pluriel), autochtones.

En insistant sur le pluriel pour désigner les traditions chrétiennes, nous sommes conscients qu'il est fréquent au Québec que les gens se servent des mots *chrétien* et *catholique* comme si ceux-ci étaient interchangeables. Or, cela a tendance à occulter l'expérience des protestants au sein de la culture québécoise et à établir l'interprétation catholique du christianisme comme normative.

Nous souhaitons aussi réserver au judaïsme une place de premier plan dans le curriculum. Trois raisons motivent cette proposition. Premièrement, le judaïsme est présent au Québec depuis plus de 200 ans et a contribué de façon significative, par sa présence, à l'évolution de cette société, ce qui n'est vrai d'aucune autre des grandes traditions religieuses, ni pour le christianisme orthodoxe. Deuxièmement, de Spinoza à Marx, de Maïmonide à Freud, le judaïsme exerce au sein de la culture occidentale une influence qui perdure et qui nourrit des courants importants de pensée. De même, s'il est marginalisé depuis le Shoah, l'antisémitisme demeure une forme pernicieuse d'intolérance religieuse au sein de la culture occidentale. Troisièmement, il faut éviter le successionisme qui substitue le peuple chrétien au peuple juif. L'enseignement du christianisme exige l'enseignement de textes sacrés communs au judaïsme, mais les schèmes culturels chrétiens réduisent trop facilement la foi juive au refus par un peuple de la révélation en Jésus Christ.

Enfin, dans la recherche d'un vivre ensemble harmonieux, la société québécoise est appelée à ré-évaluer la place qu'elle fait aux autochtones. Aussi, nous savons l'importance que tient la spiritualité chez les Premières nations. Voilà pourquoi nous souhaitons que la spiritualité autochtone soit priorisée comme élément du patrimoine religieux québécois. De plus, cela nécessite un travail particulier de collaboration avec ces peuples, pour éviter des approches simplistes ou des appropriations injustes. Le Musée de la civilisation possède une expérience de concertation dont le MÉQ pourrait s'inspirer⁸.

Les grandes traditions religieuses. Dans un monde de plus en plus petit, dans une société où de plus en plus de religions sont présentes, l'acquisition d'une culture générale sur les grandes traditions religieuses de l'humanité est dorénavant une nécessité. Nous appuyons donc le quatrième principe directeur proposé par le Rapport, en précisant que sa mise en oeuvre doit tenir compte du développement de l'enfant et de son contexte. Cependant, nous tenons à préciser que nous croyons possible de développer cet aspect dès le début du primaire. Il ne s'agit pas d'introduire l'élève dans un supermarché des croyances, ni de l'initier au relativisme spirituel comme seul absolu, mais de lui fournir des repères pour décoder le monde et la société pluralistes qu'il habite, en l'éveillant à l'existence de ceux et celles qui ne croient pas comme lui et en l'invitant à faire oeuvre d'intelligence devant cette diversité.

Développer l'intelligence et le sens critique des élèves en matière religieuse. Nous vivons dans une société caractérisée par le pluralisme religieux. Mais nous y trouvons aussi l'éclatement des systèmes de sens, le réveil des intégrismes, la multiplication des croyances et des superstitions, la prolifération des charlatanismes ainsi que l'apparition de tragédies telles que celle du Temple solaire. Ces phénomènes touchent toutes les classes et tous les milieux sociaux, y inclus les membres des Églises chrétiennes et autres grandes confessions. Cela rend évidente l'urgence de mieux développer chez les élèves québécois un esprit critique qui valorise le rôle de l'intelligence humaine en matière religieuse.

Plusieurs ont accusé le Rapport Proulx de vouloir introduire les jeunes dans un supermarché des croyances. Quant à nous, nous croyons qu'ils vivent déjà dans une telle ambiance, d'où la nécessité d'en faire un consommateur averti. Il est donc souhaitable, au niveau secondaire, d'initier les élèves aux notions de base en histoire et en philosophie de la religion, ainsi qu'en psychologie et en sociologie de la religion. Cela permettra d'aborder la crise moderne de la religion, les métamorphoses actuelles et passées du sacré et la place de la religion dans une société démocratique. Un tel développement de l'esprit des jeunes nous semble cohérent avec les valeurs de la tradition catholique par rapport au rôle de l'intelligence dans le domaine de la foi. Et nous croyons que l'ensemble des grandes traditions religieuses de l'humanité partage notre estime pour le croyant vu comme un être doué d'intelligence et de raison.

III. Une place pour le vécu religieux des élèves et leurs familles

La laïcité ouverte continue de reconnaître l'importance de la religion dans la vie humaine et la contribution des religions à la société québécoise. Sur le plan scolaire, cette reconnaissance se traduit par le respect du vécu religieux des élèves et de leurs familles. Dans un système scolaire déconfessionnalisé, la religion continuera d'être présente par le fait que beaucoup de jeunes Québécois viennent de familles et de milieux où la religion continue de jouer un rôle vital. Les écoles sont appelées non seulement à respecter ce vécu, mais à veiller à ce que cette dimension de leur vie ne soit pas amputée de leur expérience scolaire. Nous accueillons donc favorablement les aménagements que propose le Rapport Proulx quant aux aménagements possibles pour l'accès des groupes religieux aux locaux des écoles. Nous souhaitons aussi que la réforme de la Loi sur l'instruction publique accorde aux étudiants du secondaire la possibilité d'organiser, sous le leadership étudiant, sans objectif de prosélytisme et au même titre que d'autres formes d'activités parascolaires, des activités religieuses et spirituelles (incluant des activités de prière).

Les services complémentaires, dont fait partie l'animation pastorale, sont des éléments, essentiels à la vie d'une école, à la qualité des apprentissages des élèves et à la croissance intégrale des enfants et des jeunes. Comme l'indiquait

l'avis du Conseil supérieur de l'éducation, en mai 1998: « [...]l'attention accordée aux services complémentaires est un indice de la qualité des services éducatifs ». Et nous partageons l'inquiétude du Conseil, comme de nombreux autres intervenants, de voir ces services fortement réduits par les compressions budgétaires des dernières années. Nous déplorons aussi que l'animation pastorale soit trop souvent utilisée, par les directions d'école, comme service à la Vie étudiante. Nous croyons que ces services ont chacun leur rôle propre dans la vie de l'école et qu'il faut conserver leur spécificité. Nous croyons que l'ensemble de ces services contribuent au bonheur des élèves et à la réalisation d'un environnement activement porteur des valeurs énumérées plus haut.

Dans un processus de déconfessionnalisation de l'école, mais dans le souci d'une reconnaissance de la diversité religieuse, il nous semble important que le service d'animation pastorale réponde différemment aux besoins spirituels et religieux des enfants. Nous apprécions le souci du Rapport Proulx de tenir compte du fait religieux non seulement dans le curriculum, mais aussi dans l'ensemble de la vie de l'école. Nous sommes donc favorables à la proposition d'une animation à la vie spirituelle et religieuse. Par contre, nous constatons que cette proposition est fort mal comprise et demande d'être davantage développée. Nous croyons important que le gouvernement fasse rapidement appel à des personnes compétentes afin de se pencher sur l'avenir de ce nouveau service. Des expériences novatrices comme le service d'animation religieuse de l'Université Laval ou des projets vécus dans des écoles ayant une forte diversité religieuse peuvent servir de point de départ à l'élaboration d'une nouvelle approche de ce service complémentaire.

Les élèves doivent pouvoir poursuivre, dans ce cadre, les questionnements liés à la quête de sens (telle qu'entendue dans nos sections précédentes) et, sous le mode de l'animation et par libre choix, mieux connaître la démarche que propose l'expérience religieuse. Ce service a la responsabilité de valoriser la dimension religieuse de la vie des enfants dans le milieu scolaire; il doit donc tenir compte de la composition religieuse du milieu qu'il rejoint. Il faut éviter que ce service soit réduit à la distribution de références aux communautés de foi du milieu. Mais, de la même façon, le responsable de ce service ne doit pas être l'agent de la transmission de la foi d'une ou de plusieurs confessions particulières. Enfin, nous écartons d'emblée la perspective, soulevée par les États généraux sur l'éducation et par certaines instances, de faire du service d'animation à la vie spirituelle et religieuse un service d'éducation à la citoyenneté.

Contrairement au Rapport Proulx, nous croyons qu'il est préférable que le gouvernement conserve le privilège voulant que les commissions scolaires s'assurent que chaque école offre ce service. Il pourrait maintenir cette disposition pour une période de cinq ans, à la suite de laquelle il pourra évaluer le choix de la reconduire ou de voir à la possibilité d'en confier la responsabilité aux conseils d'établissement.

IV. Une transition à réaliser

Nous croyons que les changements majeurs concernant la place de la religion à l'école exigent une période de transition bien planifiée et permettant des étapes progressives de transformation. Tout en demeurant dans un échéancier raisonnable, nous sommes convaincus que les passages nécessaires seront à la fois mieux réalisés et mieux acceptés par la population si le gouvernement y accorde un temps suffisant. Certains défenseurs de la laïcité, désireux de voir rapidement la mise en place d'une nouvelle approche, s'inquiètent de cette perspective. Mais elle semble s'imposer par respect de l'héritage que cela représente pour la société québécoise et en reconnaissance des services multiples que les Églises ont rendus au milieu scolaire québécois. Par contre, cette période de transition ne doit pas empêcher le gouvernement d'annoncer rapidement son intention de déconfessionnaliser le système scolaire selon les recommandations du Rapport Proulx, ainsi que le processus par lequel il entend mettre en place une laïcité ouverte à la dimension religieuse. Cette position permettra de respecter le droit de cité des religions dans une société pluraliste ainsi que le vécu religieux des élèves et de leurs familles.

Une première phase de ce processus nous semble pouvoir se réaliser dans de brefs délais. Un des premiers gestes du gouvernement devrait être l'abolition, le 30 juin, du statut confessionnel des écoles, changement qui semble faire un plus large consensus au sein de la population québécoise et de ses différents représentants. De tels choix demandent de revoir les structures du ministère de l'Éducation ainsi que de son Conseil supérieur, de dissocier l'appartenance religieuse des critères d'embauche du personnel et d'abolir le droit de regard des confessions religieuses sur les nominations à des postes en éducation.

Concernant l'introduction d'une nouvelle approche de la religion à l'école, par un enseignement non confessionnel du fait religieux, nous croyons qu'une période d'environ cinq ans doit être prévue pour une implantation progressive du nouveau curriculum. Il nous semble important de commencer les changements au niveau secondaire, dont les programmes actuels permettent une plus facile transition et une meilleure garantie de succès. Trois ans plus tard, l'introduction pourrait se faire au primaire. C'est un délai qui nous semble important pour permettre un perfectionnement des maîtres et une adaptation de la formation universitaire. L'introduction au primaire et au secondaire pourrait ainsi être précédée d'une période d'expérimentation par projets pilotes et de mise en place de mécanismes permettant de les faire connaître aux parents et de leur donner confiance dans un tel programme. Cela donnera un temps nécessaire de réorganisation pour les paroisses catholiques, dont la catéchèse dépend encore fortement de l'enseignement religieux du niveau primaire. En contrepartie, le gouvernement devrait formellement et rapidement demander aux autorités diocésaines catholiques de cesser toute pression sur les parents quant au choix de l'enseignement moral et religieux⁹.

Conclusion

Au Québec, nous avons souvent parlé du rôle de suppléance qu'a joué l'Église dans les domaines de l'éducation, de la santé et du service social. Mais dans l'éducation religieuse, c'est plutôt l'État qui a fini par jouer un rôle de suppléance... Nous croyons que le temps est venu d'y mettre fin.

En affirmant cela, nous sommes parfaitement conscients que le Rapport Proulx et les propositions que nous appuyons ont des conséquences importantes pour les Églises et, surtout, pour l'Église catholique dont nous sommes. L'école, par son enseignement religieux et son animation pastorale, est encore vue par cette dernière comme un lieu important pour permettre à la jeunesse québécoise de côtoyer notre tradition religieuse, d'y assurer un certain enracinement et de proposer la participation à des expériences religieuses propres à la foi catholique. Les changements à l'enseignement religieux et à l'animation pastorale inquiètent donc plusieurs catholiques et de nombreuses institutions rattachées à l'Église. Nous savons aussi que les communautés de foi ont peu développé de mécanismes permettant d'assurer autrement la transmission de la foi et que cela représente pour elles un défi majeur pour les années à venir. Mais comme croyants, nous sommes convaincus que malgré les difficultés réelles que cela représente, les changements à venir sont une chance pour l'Église. Elle a la capacité de créer des lieux significatifs pour les jeunes qui répondront beaucoup mieux aux attentes que nous avons concernant la transmission de la foi et la participation à la vie des communautés.

Nous tenons par contre à réaffirmer que notre appui aux propositions actuelles est profondément lié à la reconnaissance que l'on y retrouve du fait religieux comme dimension essentielle de la vie humaine et de la vie scolaire. Cette reconnaissance restera l'élément majeur de la réception des choix que notre gouvernement fera, suite à cette délibération publique et à ces commissions parlementaires. Nous espérons que notre mémoire vous sera utile pour cette prochaine étape.

RECOMMANDATIONS

Nous recommandons:

1. Que le gouvernement mette en place un processus qui vise, dans un esprit de laïcité ouverte, à déconfessionnaliser le système d'éducation.

1.1 Que le gouvernement abolisse, dès le 30 juin 2000, le statut confessionnel des écoles.

1.2 Que le gouvernement du Québec abolisse, dès le 30 juin 2000, les structures de confessionnalité au niveau supérieur et intermédiaire du système de l'éducation. Nous demandons l'abolition des comités confessionnels (protestant et catholique) du Conseil supérieur de l'éducation ainsi que les postes de sous-ministres associés de foi catholique et protestante. Nous demandons aussi que l'appartenance religieuse cesse d'être un critère pour la nomination à des postes au Conseil supérieur de l'éducation ainsi qu'à des commissions, de même que l'abrogation de l'obligation de consulter des autorités religieuses catholiques lors des nominations.

2. Que le gouvernement adopte la proposition du Rapport Proulx sur l'enseignement culturel des religions, mais transforme la terminologie en enseignement non confessionnel du fait religieux.

2.1 Que l'enseignement moral et l'enseignement non confessionnel du fait religieux continue d'occuper, au sein de la grille-horaire, le temps qui est actuellement alloué à l'option enseignement moral/enseignement moral et religieux.

2.2 Que ce nouveau programme intègre quatre axes: le sens de la vie, le patrimoine religieux québécois et occidental, les grandes traditions religieuses et le développement du sens critique.

2.3 Que le troisième principe directeur soit élargi pour inclure la tradition juive, les traditions chrétiennes et les spiritualités autochtones.

2.4 Que, dans le développement de matériel sur les spiritualités autochtones, le ministère de l'Éducation du Québec(MÉQ) travaille de concert avec les Premières Nations.

3. Que le MÉQ commence le nouveau programme d'enseignement non confessionnel du fait religieux par le niveau secondaire et que l'introduction au primaire se fasse trois ans après les débuts au secondaire.

3.1 Que le MÉQ mette en place dès que possible des projets pilotes au secondaire comme au primaire, dans les différentes régions du Québec, en faisant attention de ne pas limiter ceux-ci à des écoles de la région métropole ou aux écoles issues des anciennes commissions scolaires protestantes.

4. Que les écoles reconnaissent l'importance du vécu religieux des élèves et de leurs familles et qu'elles développent un environnement le valorisant.

4.1 Que le gouvernement retienne la proposition d'un service d'animation à la vie religieuse et spirituelle comme élément important d'une école à laïcité ouverte et qu'il continue d'exiger que les commissions scolaires offrent ce service dans toutes les écoles pour une période de cinq ans, entente qui sera alors évaluée.

4.2 Que les organisations religieuses puissent avoir accès aux lieux scolaires en dehors des heures d'école, pour des activités incluant l'éducation de la foi et le culte, et que des critères d'admission, respectueux des valeurs du milieu scolaire, soient transmis aux directions scolaires.

4.3 Que, sous le leadership étudiant et sans objectif de prosélytisme, des activités parascolaires religieuses et spirituelles (incluant des activités de prière) puissent avoir lieu dans les écoles au même titre que d'autres formes d'activités scolaires.

4.4 Que l'animation spirituelle et religieuse continue de proposer aux élèves la possibilité de participer à des mouvements de jeunes qui tout en ayant une affiliation religieuse, réalisent avant tout des activités de promotion de l'engagement communautaire et de solidarité.

5. Que l'État demande aux autorités diocésaines d'abolir tout lien entre la démarche de sacramentalisation et l'enseignement religieux et que dans les communications des écoles avec les parents, aucune mention d'un tel lien ne puisse paraître.

NOTES

1. Que nous appellerons par la suite le Rapport Proulx, du nom du président du Groupe de travail qui l'a produit.
2. Julien Harvey, "Une laïcité scolaire pour le Québec", *Relations*, no 583, septembre 1992, p. 213-217.
3. *Annoncer l'Évangile dans la culture actuelle du Québec*, AEQ, Fides, 1999
4. Julien Harvey, "Une laïcité scolaire pour le Québec" *Relations*, no 583, septembre 1992, p. 213-217.
5. Voir "Un portrait religieux du Québec", *Relations*, no 654, octobre 1999.
6. Voir l'essai du supérieur général de la Compagnie de Jésus, Peter Hans Kolvenbach, "Éduquer des hommes et des femmes aujourd'hui dans l'esprit de Saint Ignace", in *Fous pour le Christ. Sagesse de Maître Ignace*, Bruxelles, Éditions Lessius, 1998, p. 267-280.
7. Ainsi nous lisons dans les documents du Concile Vatican II, "Le Concile du Vatican déclare que la personne humaine a droit à la liberté religieuse. Cette liberté consiste en ce que tous les hommes doivent être soustraits à toute contrainte de la part soit des individus, soit des groupes sociaux et de quelque pouvoir humain que ce soit, de telle sorte qu'en matière religieuse nul ne soit forcé d'agir contre sa conscience, ni empêché d'agir, dans de justes limites, selon sa conscience, en privé comme en public, seul ou associé à d'autres. Il déclare,

en outre, que le droit à la liberté religieuse a son fondement dans la dignité même de la personne humaine telle que l'a fait connaître la Parole de Dieu et la raison elle-même. Ce droit de la personne humaine à la liberté religieuse dans l'ordre juridique de la société doit être reconnu de telle manière qu'il constitue un droit civil" (*Dignitatis Humanae*, 2).

8. Nous pensons par exemple à la remarquable collection de livres jeunesse "Les premières nations", coéditée par le Musée de la civilisation, le ministère de l'Éducation et les Publications Graphicor.

9. Ainsi un dépliant distribué lors du choix de l'option à faire dans la Commission scolaire Marie-Victorin, au printemps 1999, contient l'avertissement suivant: "Les paroisses catholiques exigent que l'enfant ait suivi, de façon continue, l'enseignement moral et religieux catholique pour l'inscrire à une démarche d'initiation aux sacrements du Pardon, de l'Eucharistie et de la Confirmation. À défaut de cet enseignement, l'accès aux sacrements peut être reporté à plus tard."